Conseil d'administration
Séance du 4 mars 2022

Délibération n°2-2022
Compte administratif 2021

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg.

DELIBERATION

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	**libellé**	**CA 2021**
011	charges à caractère général	964 925,36
012	charges de personnel et frais assimilés	4 226 979,38
65	autres charges de gestion courante	18 320,80
66	charges financières	
67	charges exceptionnelles	107 853,39
68	dotations aux provisions	
022	dépenses imprévues	
total des dépenses réelles de fonctionnement		**5 318 078,93**
023	virement à la section d'investissement	
042	opération d'ordre entre sections	125 581,84
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**125 581,84**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		
total		**5 443 660,77**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	**libellé**	**CA 2021**
013	atténuations de charges	-
70	ventes de produits et prestations	349 496,62
73	produits issus de la fiscalité	2 124,80
74	dotations, subventions et autres participations	5 067 620,90
75	autres produits de gestion courante	1,79
76	produits financiers	-
77	produits exceptionnels	5 785,93
78	reprises sur provisions	-
total des recettes réelles de fonctionnement		**5 425 030,04**
042	opération d'ordre entre sections	
777	quote-part des subvention transférable au compte de résultat	5 811,40
total des recettes d'ordre de fonctionnement		**5 811,40**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		
total		**5 430 841,44**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
DEPENSES	**CA 2021**
Opérations réelles	
Dépenses financières	
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	11 223,80
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	92 904,86
Total des opérations réelles	**104 128,66**
Opérations d'ordre	
139158 Reprise des subventions au compte de résultat	5 811,40
040 Opérations d'ordre entre sections	
Total des opérations d'ordre	**5 811,40**
Total des dépenses	**109 940,06**
001 Déficit d'investissement reporté	
Total réalisation + report	**109 940,06**

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
RECETTES	**CA 2021**
Opérations réelles	
13 Subventions d'équipement reçues	16 500,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	
Total des opérations réelles	**16 500,00**
Opérations d'ordre	
021 Virement de la section d'exploitation	
040 Amortissements	125 581,84
Total des opérations d'ordre	**125 581,84**
001 Solde d'exécution reporté	
Total des recettes	**142 081,84**

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,

Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24
Présents : 17
Votants : 18
Vote : à l'unanimité des voix

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20220307-Delib2-2022-DE
Date de télétransmission : 07/03/2022
Date de réception préfecture : 07/03/2022